

Session Plénière du 15 Décembre 2022

RAPPORT N° 22.05.04 Carte des Formations sous statut scolaire 2023

Intervention de Régine FLAUNET

Monsieur le Président, chers collègues,

L'élaboration de la carte des formations procède de choix objectifs, visant à adapter l'offre de formation aux besoins socio-économiques.

Cette prise en compte des réalités repose sur des enjeux forts, la formation et l'orientation restant des clés pour l'emploi qui doivent répondre aux ambitions des territoires. Mais aussi tenir compte des besoins futurs de ces derniers en prenant en compte la réindustrialisation et l'agroalimentaire indispensables à l'autonomie de nos territoires et plus largement de notre pays.

Aussi une plus grande concertation ne serait-elle pas nécessaire pour éviter la concurrence entre les lycées professionnels et les CFA ?

Un certain nombre de métiers manuels notamment exigent une formation plus pratique que théorique.

Si l'on prend l'exemple des métiers de la coiffure, les formations en lycée professionnel sont moins recherchées puisque les propositions d'emploi iront très majoritairement vers les apprentis en CFA. En effet, ces derniers sont immédiatement opérationnels, ayant déjà exercé en alternance au sein d'une entreprise.

Mais, pour que ce travail collaboratif d'établissement de la carte des formations soit optimal, peut-être serait-il bon également d'écouter toutes les opinions y compris celles qui divergent des vôtres.

En effet, lors de la session plénière du 17 décembre 2020, notre groupe s'était interrogé sur l'ouverture d'une mention complémentaire « technicien des services de l'énergie climatique » au lycée Val de Cher de Saint-Aignan.

Force est de constater que cette ouverture qui venait en doublon comme nous l'avions indiqué à l'époque, entraîne aujourd'hui la fermeture de la section MC4 concurrente, ouverte de surcroît dans le même lycée.

Sans parler des formations plus ou moins concurrentes des BTS dans la Région.

Aussi faut-il se poser les bonnes questions en anticipant les besoins des entreprises du territoire, et ne pas s'enfermer dans une idéologie sectaire qui veut coûte que coûte imposer toujours plus de formations sur les Energies Renouvelables au détriment filières électronucléaire.

C'est pourquoi si l'on peut se féliciter de l'ouverture de la « Maison des Entreprises et de la formation » inaugurée à Mer le 19 Septembre, on ne peut que regretter l'absence de la Région dans le financement comme l'a souligné Pascal HUGUET.

Au Rassemblement National, nous sommes pour une écoute plus attentive des demandes des OPCO pour mettre en avant les métiers liés aux filières d'Electro-nucléaire, l'Union Européenne elle-même ayant admis qu'il s'agit d'une énergie verte.

Si nous ne formons pas aujourd'hui dans ces métiers d'avenir, les entreprises locales et régionales devront demain aller chercher leur main d'œuvre hors région, si ce n'est pas à l'étranger.

Pour répondre aux besoins de l'industrie et de l'économie du futur, il nous faut avoir une vision stratégique orientée dans des secteurs transversaux et génériques comme la plasturgie, l'électronique, la robotique ou la mécanique de précision qui font la force de nos territoires.

Je vous remercie de votre attention.